

# le délégué

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## CONGRÈS NATIONAL À RENNES

DOSSIER

**L'école**  
en milieu rural





## le délégué

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

N° commission paritaire : 0720 G 86913  
124 rue La Fayette – 75010 Paris  
Tél : 01 47 70 09 59  
Fax : 01 44 79 09 47  
federation@dden-fed.org  
http://www.dden-fed.org

Fédération des Délégués  
Départementaux de l'Éducation Nationale  
Association 1901  
Reconnue d'utilité publique.  
Association éducative complémentaire  
de l'enseignement public.  
Association nationale de jeunesse  
et d'éducation populaire.  
Association ambassadrice de la Réserve  
citoyenne de l'Éducation nationale.

Directeur de la publication :  
Eddy Khaldi

Responsable de la revue :  
Marie-Jo Aymard

Rédactrice en chef :  
Dominique Roblot

Comité de rédaction :  
Marie-Jo Aymard • Catherine Haensler •  
Eddy Khaldi • Jean-Paul Mathieu •  
Jean-Claude Robert • Dominique Roblot •  
Edith Semerdjian

Comité de lecture :  
Marie-Jo Aymard • Martine Deldem •  
Philippe Gallier • Eddy Khaldi • Jean-Paul  
Mathieu • Dominique Roblot • Mylène  
Rossignol • Edith Semerdjian

Maquette, conception,  
réalisation et impression :  
Imprimerie Compédit Beaugard S.A.  
Z.I. Beaugard – 61600 LA FERTÉ-MACÉ

Crédits photos : Fédération des DDEN –  
Nathalie Amen-Vals – © herreneck,  
© antoine2k, © Delphotostock  
Dessins : ALF (Alain Faillat)  
Illustration de couverture : ©Lotharingia

4<sup>e</sup> couverture : Emmanuelle Fornara

4 NUMÉROS PAR AN • Le numéro : 5 €

Les DDEN qui s'abonnent  
par l'intermédiaire de leur Union  
Départementale bénéficient  
d'un tarif préférentiel



- 1** Édito
- 2** Union du Bas-Rhin
- 3** Dossier : « L'école en milieu rural »
- 8** Le 105<sup>e</sup> Congrès national à Rennes
- 11** Rapport d'Activité 2018-2019
- 16** Communiqué CNAL
- 18** Les DDEN au cœur de la médiation ?
- 20** Cérémonie des Écoles Fleuries
- 22** Interrogeons-nous ?
- 23** Actualités Départementales
- 26** Pour Votre Documentation

### 105<sup>e</sup> Congrès national à Rennes







## L'État finance sa concurrence scolaire

Mille soixante-cinq postes au concours de professeur des écoles de l'enseignement public sont supprimés en 2019, dans le même temps, les établissements d'enseignement privés bénéficieront d'une hausse de 310 postes ! En décidant d'abaisser l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans, les communes seront dans l'obligation de payer pour les maternelles privées !

La citoyenneté, la mixité sociale, dans un contexte de crise économique, constituent des défis, des enjeux de société certes pas nouveaux mais considérablement aggravés pour l'École publique laïque. Certains, en cherchant à commercialiser l'éducation la soumettent à des conditions de fortune pour aggraver encore l'inégalité d'accès au savoir.

Les mêmes ou d'autres exigent ce financement public de leur école privée dont l'objectif vise à conformer au nom de leur « caractère propre » religieux et conditionner les consciences plutôt que de les émanciper.

Le communautarisme et la marchandisation constituent des dangers imminents pour l'avenir de l'École. Les principes fondateurs instituant l'éducation obligatoire, gratuite et laïque garante de la liberté de conscience n'en restent pas moins, aujourd'hui, les plus efficaces antidotes. Pourtant certains osent prétendre qu'ils ont perdu de leur pertinence et luttent pour remariage d'abord Église et École, puis atteindre la séparation des Églises et de l'État. La remise en cause de l'École publique est intimement liée avec celle qui vise la laïcité de la République. Ainsi la hiérarchie catholique en faisant financer ses écoles et sa fonction sociale par la puissance publique obtient là une reconnaissance institutionnelle et proclame : « *La loi de séparation est contraire à l'ordre voulu par Dieu, mais on peut s'en accommoder dès lors que l'État respecte les droits de l'Église, notamment celui de disposer d'écoles chrétiennes* », bien évidemment financées par la collectivité publique. L'académicien évêque d'Angoulême dénonçait cette dérive dérivo-libérale : « ... *L'Église occupe ce terrain (...) au risque de se laisser instrumentaliser au service d'une logique de privatisation en mettant à la disposition des privilégiés, des systèmes privés de soin, d'éducation, etc., dont l'inspiration catholique n'est plus qu'une source d'inspiration lointaine...* ». En écho, les « Chrétiens pour une Église Dégagée de l'École Confessionnelle » (CEDEC) adressaient une lettre à l'épiscopat disant : « *se sentir humiliés quand l'Église catholique contribue, par le comportement des responsables de cette école confessionnelle, à appauvrir l'école publique – école de la Nation* ». À vouloir recruter ainsi massivement et bien au-delà d'une demande « naturelle », liée à la foi, il y a là, pour l'enseignement catholique, une sorte de péché lucratif, en forme de publicité mensongère qui prétend s'inspirer des évangiles.

### **Le dualisme scolaire financé par la puissance publique n'est pas un débat « dépassé ».**

Il constitue une menace de privatisation rampante du service public selon le principe des vases communicants. L'enseignement privé, aujourd'hui presque exclusivement catholique, prétend assurer abusivement « *une mission de service public* ». Il alimente ainsi une stratégie libérale qui ne pourrait pas s'organiser sans ces concessions de plus en plus exorbitantes de moyens publics. Lorsque l'État finance sa propre concurrence au profit d'établissements scolaires privés communautaristes, il porte atteinte à ses principes constitutionnels d'égalité des citoyens. De surcroît, cet enseignement privé, presque exclusivement financé sur fonds publics, facteur important de discrimination sociale, participe à l'accroissement des inégalités.

Le paradoxe de la situation actuelle est celui d'une France largement sécularisée, mais qui dans le même temps, entretient une vie politique et sociale où les religions participent à la marchandisation de l'éducation.

Cette instrumentalisation « du libre choix » est revendiquée depuis le Vatican qui utilise l'école à des fins détournées, pour une reconquête clérical. Pour lui, l'école catholique est « *le seul lieu de contact avec le christianisme* ». Il conclut, « *elle est un point crucial pour notre mission* ».

Quel citoyen ne trouverait pas indécent de revendiquer la prise en charge, par la collectivité, de sa course en taxi ? Quel citoyen oserait prétendre illégal le refus de financement public de son transport privé parce qu'il porterait atteinte à sa liberté fondamentale d'aller et venir ? C'est bien là cependant le raisonnement égoïste et fallacieux, entretenu par ceux qui, abusivement, laissent entendre que leur « liberté d'enseignement » impose un subventionnement public.

N'oublions jamais que la remise en cause de l'École publique est intimement liée à celle qui vise la laïcité de la République et ses principes fondateurs.

25 avril 2019.

Depuis la loi  
Debré de 1959,  
la République joue  
contre son camp



# Un DDEN recrute un DDEN

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale



Fédération des DDEN  
124 rue La Fayette - 75010 Paris  
01 47 70 09 59  
E-mail : [federation@dden-fed.org](mailto:federation@dden-fed.org)  
<http://www.dden-fed.org>



FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement Public  
Association nationale de Jeunesse et d'Éducation Populaire - Association gmbassadrice de la Réserve citoyenne  
de l'Éducation nationale - Siège social : Ministère de l'Éducation nationale